

## Demande de création d'un branchement au réseau d'eaux pluviales de l'Agglomération de La Rochelle

Cette demande ne vaut pas autorisation de rejet. L'autorisation sera accordée sous forme d'une convention de rejet passée entre le demandeur et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Demandeur (Nom-Prénom) :

Entreprise :

Adresse :

Tél. :

Email :

sollicite la création d'un raccordement au réseau public d'eaux pluviales, afin de déverser les eaux pluviales collectées à l'adresse désignée ci-dessous :

N° rue, avenue, bld :

Lotissement :

Commune :

Permis de construire/aménager N°

délivré le :

Section cadastrale :

N° Parcelle(s):

Adresse/Descriptif de l'emplacement souhaité de la boîte de branchement (un plan doit obligatoirement être joint à la demande) :

**Volume** des ouvrages de rétention à raccorder : \_\_\_\_\_ m3 **Débit de fuite** régulé des ouvrages à raccorder : \_\_\_\_\_ l/s

### Pièces à fournir

- arrêté du permis de construire ou arrêté préfectoral
- plan de situation
- plan de masse de la parcelle précisant l'emplacement souhaité du branchement
- note de dimensionnement et caractéristiques des ouvrages

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

*Pour la version électronique du formulaire, merci d'indiquer vos nom et prénom en guise de signature*

Demande à adresser à :

Communauté d'Agglomération de La Rochelle - Service Eaux Pluviales et Littorales

[secretariat.eau@agglo-larochelle.fr](mailto:secretariat.eau@agglo-larochelle.fr)

05.46.37.75.68

Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est la Communauté d'Agglomération de La Rochelle que vous pouvez joindre à l'adresse suivante : [secretariat.eau@agglo-larochelle.fr](mailto:secretariat.eau@agglo-larochelle.fr). Les informations collectées dans ce formulaire permettent de gérer votre demande d'autorisation de branchement au réseau d'eaux pluviales. Le service Eaux Pluviales et Littorales est le seul destinataire de vos données et les conservera jusqu'à suppression du branchement. A l'issue de cette période, vos données seront supprimées et ne pourront plus être exploitées à cette fin. Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Conformément à la réglementation (UE) 2016/679 du Parlement Européen en matière de données à caractère personnel, vous disposez des droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de limitation de vos données. Vous disposez également d'un droit de recours auprès de l'autorité nationale de contrôle (CNIL) en cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles, ou auprès du Délégué à la protection des données de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ([dpd@agglo-larochelle.fr](mailto:dpd@agglo-larochelle.fr)).